

Assemblée Générale FNSMR 2021

Rapport financier 2020

Eric Catto et Bernard Coutaud

Trésoriers

Les informations comptables et financières de l'année 2020 ont été mises à la disposition des responsables des structures affiliées à la FNSMR. Elles comprennent les documents suivants :

Le Bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020, ainsi que le budget prévisionnel 2021. Les premiers documents intègrent les principales informations comptables et financières de la Fédération Nationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Ces documents ont été établis en conformité avec le plan comptable général. Ils ont été produits conformément à la décision de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à huis clos du 25 au 27 juin 2020, en étroite collaboration avec les services du cabinet comptable Carrieu, sous le contrôle du commissaire aux comptes, Monsieur Paul Continente, et de ses collaborateurs. Nous les remercions tous pour leur contribution à la production de ces documents.

Les éléments comptables fournis permettent aux responsables ou représentants des associations qui composent l'Assemblée réunie ce jour, de connaître la situation financière de la FNSMR, de porter un avis sur le bilan et le compte de résultat, et de procéder à l'affectation du résultat obtenu.

Nous demanderons enfin à l'Assemblée Générale, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de budget qui accompagne la mise en place des actions pour l'année civile 2021.

Nous vous rappelons également, que, conformément au règlement financier de la FNSMR, ces documents ont été validés à l'unanimité par les membres du Comité Directeur, lors de sa dernière réunion qui s'est tenue en visioconférence le vendredi 5 mars 2021.

Configuration de l'olympiade 2017/2021

L'environnement économique et social a été particulièrement difficile ces dernières années, car marqué par les conséquences des crises successives de la fin des années 2010 (« Subprime », dette publique, mouvements sociaux...), et plus récemment par la crise sanitaire. Notre secteur d'activités, en grande partie dépendant de subventions publiques n'a pas été épargné par les différents arbitrages Ministériels qui ont dû être opérés pour faire face à ces différentes situations qui se sont succédées.

Ainsi en 2018 et 2019, le budget des sports a accusé deux baisses successives d'environ 6%. Ces baisses se sont inscrites dans le prolongement des réductions enregistrées au cours de la dernière décennie, notamment sur les crédits de l'ex CNDS.

En 2020, le budget consacré au sport s'est redressé d'environ 10%, mais c'est en opérant un transfert du Ministère de la santé vers le Ministère des sports de 120 millions d'euros correspondant à la masse salariale des conseillers techniques sportifs (CTS). Hors budget consacré à la préparation des jeux de Paris 2024, les crédits sport du Projet de Loi de Finances 2020 ne représentaient donc que 0,10% du budget de la nation, et seulement 0,04% pour le développement des pratiques du plus grand nombre.

Malgré ce contexte extérieur à priori défavorable, et contrairement à l'olympiade précédente, les aides publiques nationales en faveur de notre structure ont été stables. Nous avons pu durant ces 4 années transformer progressivement le modèle économique de la Fédération, grâce à des ressources propres en augmentation, et obtenir une certaine continuité dans la gestion et le résultat de chaque exercice, exceptée lors de cette dernière année, très spécifique, que nous aborderons plus loin.

En dehors des charges de fonctionnement de la structure nationale et des charges liées à l'organisation des manifestations nationales, les principales aides financières de la FNSMR apportées aux Comités ont été les suivantes :

- Aides exceptionnelles et spécifiques sur les plus grosses actions régionales et départementales ;
- Aides au développement des Comités (soutien à la progression des adhésions individuelles) ;
- Aides à la Formation ;
- Aides aux déplacements des équipes dans le cadre de la participation aux critères.

Nous pouvons enfin ajouter, que lors de cette olympiade, la FNSMR a fait l'objet d'un audit diligenté par la direction des sports du Ministère et d'un contrôle URSSAF.

Audit Flash du Cabinet Grand Thornton

Cette mission a été mandatée par la Direction des sports du Ministère auprès de l'ensemble des Fédérations et confiée pour notre part au cabinet d'audit Grand Thornton. L'audit a porté principalement sur l'année 2018. Des conclusions provisoires ont été transmises faisant apparaître les points forts et points faibles observés :

- Point forts : Bon déroulement de la vie des instances dirigeantes, un budget maîtrisé après de grosses difficultés rencontrées en début de décennie, un contrôle des comptes bien assuré par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, un outil de gestion des adhésions performant.
- Points faibles : pas de comptabilité analytique permettant d'affiner les coûts des manifestations figurant notamment dans la Convention d'objectifs avec le Ministère, un règlement financier à réactualiser.

Des sujets que la nouvelle équipe devra prendre en considération dans les prochains mois.

Contrôle URSSAF

Les services de l'URSSAF ont contrôlé en juillet 2019 les comptes et pièces comptables de la FNSMR pour les exercices 2016 à 2018.

L'expertise n'a pas révélé d'anomalies particulières et n'a pas fait l'objet de redressement.

L'exercice comptable 2020

Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par la mise en place de l'Agence Nationale du Sport, qui intègre désormais tous les acteurs du sport. Cet établissement a repris les missions jusqu'ici dévolues à la direction des sports du Ministère et au Centre national pour le développement du sport (ex CNDS).

L'Agence Nationale du Sport intervient sur deux missions principales:

- La gestion de la Haute performance
- Le développement des pratiques sportives

Après une année expérimentale effectuée auprès de 28 structures, toutes les Fédérations sportives agréées ont été concernées en 2020 par la gestion de l'enveloppe financière territoriale (PSF). La convention d'objectifs pluriannuelle historiquement gérée par la direction des sports du Ministère a, quant à elle, pris la forme d'un contrat de développement pluriannuel piloté également par les services de l'Agence Nationale du Sport.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été fortement impactés par les différentes mesures prises par les pouvoirs publics (confinements, couvre-feu), afin de faire face à la crise sanitaire. Notre secteur d'activités comme beaucoup d'autres (culture, tourisme, hébergement, restauration...) a ainsi été touché de plein fouet. De nombreuses manifestations et réunions (physiques) des instances de la Fédération ont été annulées ou organisées en visioconférences pour ces dernières.

Parmi les éléments marquants de l'exercice, nous pouvons donc citer :

Au chapitre des dépenses,

Les frais de fonctionnement de la structure (frais des instances, frais de gestion liés à l'organisation des manifestations) ont été en nette diminution pour les raisons évoquées précédemment. Les frais de personnel ont été quant à eux, en augmentation, suite à la prise en compte sur une année complète d'un conseiller technique, embauché à temps partagé avec le CRSMR Ile de France, notamment sur les missions suivantes : Sport/Santé, Développement du réseau, Formations Fédérales...).

Au chapitre des produits,

Les ressources propres de la Fédération composées des Affiliations (structures) et des Adhésions individuelles, se sont maintenues à un bon niveau, au regard de la période prise en compte. En effet, jusqu'au mois d'août dernier, le volume de ces ressources propres suivait une courbe ascendante traduisant ainsi de façon positive les effets de notre politique de développement.

La ligne subvention a été, quant à elle, en augmentation d'environ 14%, l'ANS ayant accompagné le transfert de la gestion du Projet Sportif Fédéral des services déconcentrés de l'Etat vers les fédérations sportives.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le compte de résultat 2020 présente, un résultat fortement excédentaire, d'un montant de 83 682,42 euros. Un résultat exceptionnel, mais qui, vous l'aurez compris va s'inscrire dans une période de forte turbulence.

Il est à noter également que la valorisation du bénévolat est en forte hausse, notamment par la volonté des instances de maintenir une certaine dynamique de réseau, et par la prise en charge du dossier PSF qui a beaucoup mobilisé le groupe de pilotage dédié pendant plusieurs semaines.

Nous pouvons également souligner que lors de cette période compliquée la Fédération n'a pas sollicité de prêts garantis (PGE), et n'a pas mis son personnel en chômage partiel.

Gestion de trésorerie

La gestion de trésorerie a été bien maîtrisée, grâce à une bonne régularité dans le règlement des flux financiers (subventions, versement des affiliations/adhésions, règlement des charges et des différentes aides financières aux Comités).

Nous ignorons aujourd'hui la portée et la durée de la crise sanitaire et des effets sur l'économie de notre pays, ce qui nous conduit une nouvelle fois à adopter la plus grande prudence dans notre approche comptable et financière.

Mais même en période de crise, notre ambition en matière de développement doit rester intacte.

L'évolution des chiffres obtenus ces dernières saisons nous encouragent à poursuivre dans cette voie.

Il est important de ne pas relâcher les efforts engagés ces dernières années, à la fois au regard du poids « politique » que cela nous confère dans un contexte probable de réorganisation du sport, mais également dans le but d'acquérir une plus grande autonomie financière sans être contraints d'augmenter les quotes-parts des affiliations ou des adhésions. Une mesure d'autant plus difficile à prendre en période de crise.

La recherche de nouveaux partenaires susceptibles d'accompagner le développement de la FNSMR dans sa mission globale ou sur des manifestations spécifiques doit également demeurer une priorité, et ce malgré un environnement qui sera peu favorable dans les prochains mois.

Proposition De Budget 2021

Le budget proposé a été préparé en tenant compte de tous les éléments connus ou prévisibles au moment de son élaboration c'est-à-dire en tenant compte d'une grande incertitude quant à une reprise ou non de nos activités.

En fonction de l'évolution de la situation, il pourra donc faire l'objet de réactualisations.

Dans tous les cas, il faudra faire preuve d'adaptation et de la plus grande attention à l'égard de l'ensemble des acteurs du réseau, en espérant que les adhérents reviennent dans les associations et que les pouvoirs publics du niveau local au niveau national puissent continuer à nous accompagner.

Le projet présenté a été adopté à l'unanimité par le Comité Directeur dans sa réunion du 05 mars 2020.

Au chapitre des recettes, il prévoit une diminution des postes Adhésions (structures et individus) et une stabilisation des dépenses de fonctionnement. Il prévoit également une stabilité des subventions à percevoir.

Au chapitre des dépenses, il prévoit une diminution de l'enveloppe globale des aides dédiées aux manifestations nationales, qui à cette date ont encore très peu de chance de se dérouler. Il prévoit la mise en place d'un fonds de solidarité qui viendra compléter les différentes aides mises en place par les pouvoirs publics.

Afin de poursuivre le développement de la Fédération à travers des actions porteuses (Mobil'Sport, Disc Golf, Formations Fédérales, Sport/Santé...), les instances de la FNSMR pourront continuer de s'appuyer sur les compétences spécifiques des conseillers techniques de quelques Comités.